

EMPLACEMENTS : TARIFS 2012

En euros (taxe séjour incluse)



REDEVANCES PRINCIPALES PAR NUIT	Basse saison du 31/03 au 22/06 et du 18/08 au 30/09	Haute saison du 23/6 au 17/8
Forfait 1 ou 2 personnes (comprend l'emplacement, une voiture + 1 caravane ou 1 tente ou 1 camping-car)	17.15	22.5
Personne supplémentaire, à partir de 7 ans	5.20	7.10
Enfant de 2 à 7 ans	2.65	3.35
Emplacement Randonneur (1 personne, 1 tente + vélo ou à pied)	12	Tarif non pratiqué
PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES PAR JOUR		
Animal **	2.25	2.55
Voiture supplémentaire (après accord du régisseur)	2.75	4.35
Visiteur (1) (plus de 3 heures)	3.25	4.15
Caravane double essieux	Uniquement sur présentation de l'attestation FFCC	
Branchement électrique 10 ampères	4.05	4.25
Stop accueil camping-car : 1 nuit seulement, hors électricité, 2 personnes. Personne supplémentaire : 1 euro, arrivée à partir de 18h départ avant 10h	8	11
Location anneau au ponton	6.00	7.00
Garage mort sur emplacement	7.20	Tarif non pratiqué

** Le passeport de l'animal sera présenté obligatoirement à l'accueil du camping et l'animal sera à jour de ses vaccins.

(1) les campeurs peuvent recevoir des visiteurs à l'accueil. Si ceux-ci sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquiescer une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et / ou installations du terrain de camping.

RESERVATION : acompte de **55 €** dont 10 € de frais de réservation pour tout séjour supérieur à 4 nuits, acompte de 30% pour tout séjour inférieur à 4 nuits, plus 5 euros de frais de réservation. Règlement du solde à l'arrivée.

IMPORTANT

La FFCC propose à ses adhérents* une réduction de 15 % sur les redevances principales du camping (hors électricité et hors juillet / Août : 10 %). Offre non cumulable avec une autre promotion.

*Membres de la **FEDERATION FRANCAISE DE CAMPING ET DE CARAVANING** porteurs de la carte au millésime de l'année en cours (Carte en vente au bureau : 31 € carte familiale ; 21.50 € carte individuelle).

Une **réduction de 10 % sur les redevances principales** ci-dessus est consentie aux campeurs de pays étrangers porteurs de la **CARTE CAMPING INTERNATIONALE**.

Tarifs Club FFCC et autres groupes : se renseigner au camping ou à la FFCC

Aucune redevance ne pourra être perçue sans qu'il soit délivré au campeur une facture numérotée.